



Délibération 2018 CS 119 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : SERVITUDE SOCIETE CANAL DE PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 14 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 31 octobre se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 61 présents (47) ou représentés (14) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Louise CALAIS, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Félix BOREL, Alain GUEYDON, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Sylvain LERREDE, Claude BADO, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Pierre BENAS, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Gilles MOYNE, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Christian CHENEZ

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE
Christiane NAJI à Félix BOREL
Paule DAPRES à Gisèle MAGNE
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Catherine SERRA
Christian AUTARD à Roland PETIET
Michel RUFFINATI à Jean-Pierre LEROUX
Bernard FRAYSSINET à Valérie DELONNETTE
Pascal DEPOISSON à Alessandro POZZO
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON
Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Etaient excusés :

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Suzanne BOUCHET, Danielle NEGRIN

Messieurs Gino MORELLO, Jean-Denis DAUMAS, Jacques BRES, Frédéric SACCO, Paul FABRE

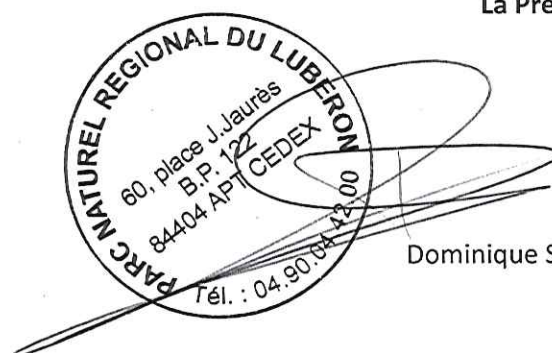
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;
Considérant que la Société du Canal de Provence projette la réalisation d'un réseau de distribution d'eau brute sur les communes d'Apt et de Bonnieux ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

AUTORISE la Présidente à signer la convention de servitude entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon et la société du Canal de Provence pour les parcelles CE 145 et CE 166 situées sur la commune d'Apt.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0